



Contrat de Location Salle Polyvalente

Nom

Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Email.....



**désire louer la salle polyvalente du à heures
au à heures**

Nature de la manifestation

Tarifs appliqués :

Forfait Vendredi midi au Lundi midi (Habitants de Cros)	150 €	
Forfait Vendredi midi au Lundi midi (Habitants Extérieurs)	180 €	
Journée supplémentaire	50 €	
Soirée Samedi midi au Dimanche soir (Habitants de Cros)	100 €	
Soirée Samedi midi au Dimanche soir (Habitants Extérieurs)	130 €	
Location Vaisselle (240 personnes)	50 €	
Forfait ménage à la réservation	150 €	

Forfait Electricité :

Forfait hiver week-end (Vendredi midi au Lundi midi)	35 €	
Forfait hiver une journée	18 €	
Forfait été week-end (Vendredi midi au Lundi midi)	15 €	
Forfait été une journée	8 €	

Caution

Caution Matériel (en cas de casse ou dégradation)	700 €	
Caution Ménage (pour ménage non fait à la remise des clés)	150 €	

Délibération n° 2017-02-002 du Conseil Municipal en date du 4 Février 2017



Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de salle polyvalente et accepte le contrat de location suivant :

L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location.

Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de Mairie devront être respectés.

Un état des lieux complet sera fait après la location.

La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.

En cas de non respect, une pénalité sera appliquée

Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container situé à proximité de la salle.

Les bouteilles en verre seront déposées au point propre.

Tout dysfonctionnement des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.

Il est interdit de fumer dans la salle polyvalente (décret n° 2006-1386 du 15/11/2006).

En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Pour la remise des clés, prendre contact avec le secrétariat de Mairie pour fixer un rendez-vous.

Le locataire remettra une copie de son attestation d'assurance responsabilité civile locative.

Nota : Les chèques sont à libellés à l'ordre du Trésor Public

Fait à Cros le

Bon pour accord

Signatures

Le Locataire,

Le Maire,
Jean Louis GATIGNOL